

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 105-2023	MOYENS GENERAUX
	MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE ▪ Marché n° 2023-21 : Maîtrise d'œuvre – Travaux aménagement rue des Bossières

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

VU la consultation lancée le 18 juillet 2023,

VU le résultat de l'ouverture des plis et l'analyse des offres établis par les Services ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Bossières, aux conditions suivantes :

ATTRIBUTAIRE	ENVELOPPE PREVISIONNELLE AFFECTEE AUX TRAVAUX	TAUX DE REMUNERATION	FORFAIT DE REMUNERATION PROVISOIRE
2LM 18 rue du Pâtis 44690 LA HAYE FOUASSIERE	380 000 € HT	4,95 %	18 810,00 € HT

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 26 octobre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet

Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **27 OCT. 2023**

Affichée

le **30 OCT. 2023**


